



Fiche de données de sécurité selon (CE) N° 1907/2006

Page 1 sur 14

No. FDS : 468342
V001.1

Rubson Mousse Expansive Isol + Portes & Fenêtres

Révision: 15.11.2012
Date d'impression: 27.12.2012

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Rubson Mousse Expansive Isol + Portes & Fenêtres

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

Mousse de montage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel France S.A.

rue de Silly 161

92642 Boulogne Billancourt Cedex

France

Téléphone: +33 (0) 1 46 84 90 00

Fax: +33 (0) 1 46 84 90 90

ua-productsafety.fr@fr.henkel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

Centre Anti-Poisons de Paris, France: Tel (emergency) : +33.1.40.05.48.48

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (DPD):

F+ - Extrêmement inflammable

R12 Extrêmement inflammable.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (DPD):

F+ - Extrêmement
inflammable

**Phrases R:**

R12 Extrêmement inflammable.

Phrases S:

S2 Conserver hors de la portée des enfants.

S23 Ne pas respirer les vapeurs.

S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

S56 Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Indications additionnelles:

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants.

Contient des isocyanates. Voir les informations transmises par le fabricant.

2.3. Autres dangers

Les solvants contenus dans le produit s'évaporent pendant la transformation et leurs vapeurs peuvent former des mélanges vapeur/air explosifs / facilement inflammables.

Les femmes enceintes doivent absolument éviter toute émanation du produit et le contact avec les yeux.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**Description chimique générale:**

Mousse PU à 1 C en aérosol

Substances de base pour préparations:

Prépolymère de polyuréthane

Avec du 4,4'-méthylène-diphényldiisocyanate libre (MDI)

Base de gaz propulseur: mélange de diméthyléther-isobutane/propane

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Diméthyl Ether 115-10-6	204-065-8	>= 10- < 20 %	Gaz inflammable 1 H220 Gaz sous pression
Isobutane 75-28-5	200-857-2	< 10 %	Gaz inflammable 1 H220 Gaz sous pression
Propane 74-98-6	200-827-9	>= 1- < 5 %	Gaz inflammable 1 H220 Gaz sous pression
Tris(2-chloroisopropyl) phosphate 13674-84-5	237-158-7	>= 1- < 5 %	Toxicité aiguë 4; Oral H302 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 3 H412
4,4-Diisocyanate de diphenylméthane 101-68-8	202-966-0 01-2119457014-47	< 0,1 %	Cancérogénicité 2 H351 Toxicité aiguë 4; inhalation H332 Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- expositions répétées 2 H373 Irritation oculaire 2 H319 Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- exposition unique 3 H335 Irritation cutanée 2 H315 Sensibilisateur des voies respiratoires 1 H334 Sensibilisateur de la peau 1 H317

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"

Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

Déclaration des ingrédients conformément au règlement DPD (CE) n° 1999/45

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Diméthyl Ether 115-10-6	204-065-8	>= 10 - < 20 %	F+ - Extrêmement inflammable; R12
Isobutane 75-28-5	200-857-2	< 10 %	F+ - Extrêmement inflammable; R12
Propane 74-98-6	200-827-9	>= 1 - < 5 %	F+ - Extrêmement inflammable; R12
Tris(2-chloroisopropyl) phosphate 13674-84-5	237-158-7	>= 1 - < 5 %	Xn - Nocif; R22
4,4-Diisocyanate de diphenylméthane 101-68-8	202-966-0 01-2119457014-47	< 0,1 %	Xi - Irritant; R36/37/38 R42/43 cancérigène cat. 3; R40 Xn - Nocif; R20, R48/20

Pour connaître le texte entier correspondant aux codes des phrases-R, voir chapitre 16 'autres informations'.

Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Informations générales:**

En cas de malaise consulter un médecin.

Inhalation:

Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Mousse fraîche: nettoyer la peau atteinte immédiatement avec un tissu propre et enlever les résidus avec de l'huile végétale. Appliquer une crème adoucissante. La mousse durcie ne peut être enlevée que mécaniquement.

Contact avec les yeux:

Rincer à l'eau courante, si nécessaire consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer l'intérieur de la bouche, ne pas faire vomir, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Il n'y a pas de données.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés:**

Dioxyde de carbone, mousse, poudre, jet d'eau, eau pulvérisée.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, de l'oxyde de carbone (CO), du dioxyde de carbone (CO₂) et de l'oxyde nitrique (NO_x) risquent d'être dégagés.

En cas d'incendie, formation possible des vapeurs d'isocyanate.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

Porter un équipement de sécurité.

Indications additionnelles:

Refroidir les récipients exposés en pulvérisant de l'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Porter un équipement de protection individuel.

Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Mélanger avec une matière absorbant les liquides (sable, tourbe, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil au chapitre 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Bien ventiler les lieux de travail. Eviter les flammes nues, la formation d'étincelles et les sources d'ignition. Débrancher les appareils électriques. Ne pas fumer, ne pas faire de travaux de soudure. Ne pas rejeter les résidus dans les eaux.
Transport en voiture: laisser le récipient enveloppé dans un chiffon dans le coffre, jamais dans l'espace passagers.

Mesures d'hygiène:

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.
Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.
En cas d'éclaboussures sur la peau, nettoyer à l'huile végétale et appliquer un soin de peau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Ne pas stocker avec des denrées alimentaires.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mousse de montage

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour
France

Composant	ppm	mg/m ³	Type	Catégorie	Remarques
OXYDE DE DIMÉTHYLE 115-10-6	1.000	1.920	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECTLV
OXYDE DE DIMÉTHYLE 115-10-6	1.000	1.920	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Valeurs Limites Réglementaires Indicatives (VRI)	FVL
4,4'-DIISOCYANATE DE DIPHÉNYLMÉTHANE 101-68-8	0,02	0,2	Valeur Limite Court Terme	Limite Indicative	FVL
4,4'-DIISOCYANATE DE DIPHÉNYLMÉTHANE 101-68-8	0,01	0,1	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL

Predicted No-Effect Concentration (PNEC):

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'exposition	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	Eau douce					> 1 mg/L	
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	Eau salée					> 0,1 mg/L	
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	terre				> 1 mg/kg		
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	STP					> 1 mg/L	
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	Eau (libérée par intermittence)					10 mg/L	

Derived No-Effect Level (DNEL):

Nom listé	Application Area	Route of Exposure	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	salarié	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		50 mg/kg p.c. /jour	
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	salarié	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		0,1 mg/m3	
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	salarié	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		28,7 mg/cm2	
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	salarié	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		0,1 mg/m3	
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	salarié	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,05 mg/m3	
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	salarié	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		0,05 mg/m3	
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	Grand public	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		25 mg/kg p.c. /jour	
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		0,05 mg/m3	
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	Grand public	oral	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		20 mg/kg p.c. /jour	
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	Grand public	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		17,2 mg/cm2	
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		0,05 mg/m3	
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,025 mg/m3	
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		0,025 mg/m3	

Indice Biologique d'Exposition:
aucun(e)

8.2. Contrôles de l'exposition:**Protection respiratoire:**

Le produit a uniquement le droit d'être utilisé lors d'une aération et d'une ventilation intensives du poste de travail. Si une aération et ventilation intensives se sont pas possibles, un masque de protection des voies respiratoires indépendant de l'air ambiant doit être porté.

Protection des mains:

Les gants recommandés sont des gants en caoutchouc nitrile (épaisseur >0.1mm, temps de pénétration < 30s). Les gants devront être changé après chaque contact même court ou contamination. Gants disponibles en magasins spécialisés: laboratoires, pharmacies...

En cas de contact prolongé, il est recommandé de porter des gants en caoutchouc nitrile conformément à la norme EN 374. temps de pénétration > 10 minutes épaisseur > 0,4 mm

En cas de contact prolongé et répété il est à observer que les normes de pénétration seront en pratique beaucoup plus courtes que celles stipulées par la norme EN 374. Les gants de protection devront être testés quant à leur adaptation au travail spécifique (p.ex. stabilité mécanique et thermique, résistance au produit, antistatique etc.). Aux premiers signes d'usure ils devront être remplacés. Les indications du producteur des gants et mesures de sécurité sont à observer dans tous les cas. Nous conseillons élaborer un plan de soins des mains en collaboration avec le producteur des gants et la fédération industrielle.

Protection des yeux:

Lunettes de protection étanches.

Protection du corps:
vêtement de protection approprié

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	liquide Aérosol
Odeur	blanc D'amine
pH	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point initial d'ébullition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point d'éclair	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Pression de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité (23 °C (73.4 °F))	0,96 g/cm3
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité (cinématique)	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative (20 °C (68 °F))	Réagit lentement avec l'eau pour libérer du dioxyde de carbone.
Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

9.2. Autres informations

Il n'y a pas de données / Non applicable

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Génération de pression dans un récipient fermé
Réaction avec de l'eau; alcools, amines.
Réaction avec de l'eau, développement de CO2

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

L'humidité
Des températures supérieures env. 50 °C

10.5. Matières incompatibles

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.6. Produits de décomposition dangereux

A des températures plus élevées, fission d'isocyanate possible.
Au contact de l'humidité, du dioxyde de carbone se forme et produit une surpression dans les emballages fermés.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations générales sur la toxicologie:

La classification de la préparation est basée sur la méthode conventionnelle décrite à l'article 6(1)(a) de la directive 1999/45/EC. Les informations pertinentes santé/écologie des substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Possibilité de réaction croisée avec d'autres liaisons isocyanate

Les personnes allergiques aux isocyanates ne doivent pas être mises en contact avec le produit.

Toxicité aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Tris(2-chloroisopropyl) phosphate 13674-84-5	LD50 LD50 LC50 LD50	1.150 mg/kg 1.750 mg/kg > 7,19 mg/l > 2.000 mg/kg	oral oral inhalation dermal	4 h	rat rat rat rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity) OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity) OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity) OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8	LD50 LC50	> 2.000 mg/kg > 2,24 mg/l	oral inhalation		rat rat	OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Tris(2-chloroisopropyl) phosphate 13674-84-5	légèrement irritant		lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8	irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Tris(2-chloroisopropyl) phosphate 13674-84-5	légèrement irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
Tris(2-chloroisopropyl) phosphate 13674-84-5	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8	sensibilisant	Test Buehler	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8	sensibilisant		cochon d'Inde	

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Diméthyl Ether 115-10-6	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		
Isobutane 75-28-5	negative with metabolic activation	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
Propane 74-98-6	negative with metabolic activation	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
Tris(2-chloroisopropyl) phosphate 13674-84-5	négatif	Essai de mutation génique sur bactéries	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		EU Method B.13/14 (Mutagenicity)

Toxicité à dose répétée

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Diméthyl Ether 115-10-6	NOAEL=> 10000 ppm	Inhalation	4 week 6 hours/day, 5 days/week	rat	
Tris(2-chloroisopropyl) phosphate 13674-84-5	NOAEL=800 - 7500 ppm	oral : alimentation	90 days ad libitem	rat	OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)

SECTION 12: Informations écologiques**Informations générales:**

La classification de la préparation est basée sur la méthode conventionnelle décrite à l'article 6(1)(a) de la directive 1999/45/EC. Les informations pertinentes santé/écologie des substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

12.1. Toxicité

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologiques	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Diméthyl Ether 115-10-6	LC50	> 4.000 mg/l	Fish	96 h	Poecilia reticulata	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Diméthyl Ether 115-10-6	EC50	> 4.000 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Diméthyl Ether 115-10-6	EC50	> 1.000 mg/l	Algae			OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Tris(2-chloroisopropyl) phosphate 13674-84-5	LC50	56,2 mg/l	Fish	96 h	Brachydanio rerio (new name: Danio rerio)	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Tris(2-chloroisopropyl) phosphate 13674-84-5	EC50	131 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Tris(2-chloroisopropyl) phosphate 13674-84-5	EC50	73 mg/l	Algae	96 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchnerella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8	LC0	> 3.000 mg/l	Fish	96 h	Oryzias latipes	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8	EC50	129,7 mg/l	Daphnia	24 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8	EC50	> 1.640 mg/l	Algae	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Dégradabilité	Méthode
Diméthyl Ether 115-10-6	dans les conditions du test, pas de biodégradation d'observée	aérobie	5 %	EU Method C.4-A (Determination of the "Ready" Biodegradability Dissolved Organic Carbon (DOC) Die-Away Test)
Tris(2-chloroisopropyl) phosphate 13674-84-5		aérobie	14 %	OECD Guideline 301 E (Ready biodegradability: Modified OECD Screening Test)
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8		aérobie	0 %	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)

12.3. Potentiel de bioaccumulation / 12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses No. CAS	LogKow	Facteur de bioconcentration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
-----------------------------------	--------	---	-----------------------	---------	-------------	---------

Diméthyl Ether 115-10-6	0,1					
Isobutane 75-28-5	2,88				20 °C	OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)
Tris(2-chloroisopropyl) phosphate 13674-84-5	3,33				20 °C	EU Method A.8 (Partition Coefficient)
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8 4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8	5,22	92	28 Jours	Cyprinus carpio		OECD Guideline 305 E (Bioaccumulation: Flow-through Fish Test)

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Éliminer les déchets et résidus conformément aux conditions fixées par les autorités locales

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Vider complètement les flacons d'aérosol, y compris le gaz propulseur.

Ne donner que des boîtes vidées à la collecte de matières de recyclage.

Code de déchet

160504 Gaz en container sous pression (incluant halon) contenant des substances dangereuses.

SECTION 14: Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

ADR	1950
RID	1950
ADNR	1950
IMDG	1950
IATA	1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR	AÉROSOLS
RID	AÉROSOLS
ADNR	AÉROSOLS
IMDG	AEROSOLS
IATA	Aerosols, inflammable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	2
	2.1
RID	2
	2.1
ADNR	2
	2.1
IMDG	2.1
	2.1
IATA	2.1
	2.1

14.4. Groupe d'emballage

ADR
RID
ADNR
IMDG
IATA

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR	Non applicable
RID	Non applicable
ADNR	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR	Non applicable
	Code tunnel: (D)
RID	Non applicable
ADNR	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Teneur VOC 20 %
(VOCV 814.018 Ord. sur les COV)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

Prescriptions/consignes nationales (France):

Informations générales:	Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs applicables au produit:
Préparations dangereuses:	Préparations dangereuses : Code du travail (articles L4411-1 à 6, R4411, R4412, R4722-10 à 12 et 26, R4724-8 à 13), relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage de substances.
Protection des travailleurs:	Hygiène et sécurité au travail: Code du Travail : Articles R 4141-1 à 16 relatives aux commentaires techniques des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail. Articles R4141-1-3-4-11-13-16 et R4643-1 (formation à la sécurité). Articles R 4323-104-105 (cuves, bassins, réservoirs).
N° tableau des maladies professionnelles:	62
N° fiche INRS:	84
Protection de l'environnement:	129
	Protection de l'environnement: Déchets: loi 92-646 et 95-101 (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 2007-1467 2007-10-12, décret 2002-540 (relatif à la classification des déchets dangereux).

SECTION 16: Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

R12 Extrêmement inflammable.
R20 Nocif par inhalation.
R22 Nocif en cas d'ingestion.
R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
H220 Gaz extrêmement inflammable.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.